

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : D672-2023 – Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle C2) et création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Echelle C3) - Modification du tableau des effectifs**

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 MARS 2023 À 19H00	
Date de convocation : 20 février 2023	Membres présents : 37
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 2
	Nombre total de votes : 39

L'an deux mille vingt-trois, le 7 mars à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	X	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ		X
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON		X
BOINVILLIERS	Jacques NEDELLEC	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Sébastien BOULANGER	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN	X	
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Pierre DESLANDES	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION	X	

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 14/03/2023

Berger  
Levrault

ID : 078-200063048-20230314-D672\_2023-DE

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS		
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Jacques FOURNIER		
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME		X
MARCQ	Franck LEGRAND	X	
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI	X	
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT		X
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Luc BOT	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL		X
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Claude MURET	X	
OSMOY	Jérôme DURAND	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE		X
ROSAY	Jean-Pierre BILARD		X
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE	X	
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	

S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	Envoyé en préfecture le 14/03/2023	
	Denis VERGNIAULT	Reçu en préfecture le 14/03/2023	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER		X
	Jean-Louis BARON	X	
	Philippe GAULTIER	X	
	François PETIPAS		X

### ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Patricia CHARTON, représentant la Commune de BEYNES donne pouvoir à Madame Nathalie CAHUZAC, représentant la Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE.

Monsieur Gérard BUISSON, représentant la Commune de SAINT-RÉMY-L'HONORÉ donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la commune de Flexanville, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

**Objet : D672-2023 – Suppression du poste d'adjoint administratif principal (Echelle C2) et création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Echelle C3) – Modification du tableau des effectifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la délibération n° D552-2018 relative à la création du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle C2) et à la modification du tableau des effectifs,

Vu la délibération n°D600-2020 en date du 13 février 2020 relative à la modification du tableau des effectifs,

Considérant l'éligibilité de Madame Carole AGIS au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle C2) au titre de l'avancement de grade, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :**

- La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (Echelle C2) à temps complet,
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (Echelle C3) à temps complet,
- La modification du tableau des effectifs en conséquence :

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Pourvu	Vacant	Dont TC
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe (Echelle C3)	C	1	1	0	1
Attaché	A	1	1	0	1

- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessus,

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**

Le Président  
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance  
Didier SAUSSAY

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.